



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptes courants

Question écrite n° 38377

Texte de la question

M. François Brottes souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la politique de certaines grandes banques françaises vis-à-vis des découverts du compte courant des petites et très petites entreprises. Il a ainsi été porté à sa connaissance, documents à l'appui, qu'une très grande banque française, partenaire traditionnelle de l'entreprise, a expressément intimé à une PME de repasser en position exclusivement créditrice dans un délai de deux mois, pour un découvert de 1 500 € concrétisé par la signature d'un contrat de convention de trésorerie, arguant du fait que, lors de la mise en place de ce découvert, aucune date limite n'avait été fixée. Après que les banques ont fait l'objet d'une généreuse garantie d'État, de l'ordre de 320 milliards d'euros, et d'un renforcement de leurs fonds propres de 40 milliards d'euros, cette mise en demeure de résorber un découvert aussi minime pourrait porter à dérision, si la situation de cette PME, comme de la majorité des PME françaises, n'était pas aussi délicate en ces temps de crise financière et de resserrement du crédit bancaire, et de crise économique. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer, au regard de cet exemple particulier, s'il s'agit là d'une contrepartie du soutien public aux banques françaises, et ce qu'elle entend mettre en oeuvre pour parer à ce genre de dérives inacceptables et préjudiciables au maintien de l'activité de nos PME.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38377

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11040

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)